



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014 SALLE DES FETES DE BONS-TASSILLY

L'an deux mille quatorze, le vingt février à 18 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à BONS-TASSILLY, sous la présidence de Monsieur Eric MACE, 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes.

Etaient présents :

Messieurs

LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, VERMES ARNAUD, ALLARD JEAN PIERRE, FERAY MICHEL, BAILLIART GUY, BERHAULT DIDIER, LUCAS MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, DUBOST THIERRY, MACE ERIC, PRINTEMPS FABRICE, RUAU MAURICE, TURBAN YVONNICK, ZAMARA JACQUES, GARCIA LOUIS, ESNAULT PATRICK, GUILMART ALAIN, DESERT CLAUDE, FAROUDJA GERARD, DE BROSSARD JACQUES, ROSET YVES, LEFEVRE ALAIN, ARRIVE CLAUDE, BACHELEY CHRISTIAN, CHATEL JEAN, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN YVES, CHANDON GERARD, LEFOULON LEON, LECOQ MARCEL, LEBRETON JACKY, BENOIT DOMINIQUE, HUET SERGE, TREMPU GILLES, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN LUC, BINET ALAIN, LEBOUQC JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS

Mesdames

CHIVARD MARYVONNE, COTTEREAU MARTINE, JOSSEAUME ELISABETH, RUL BRIGITTE, HOFACK CHRISTINE, GUIBOUT MARYVONNE, MAUNOURY MARYVONNE, MARGUERITTE MAURICETTE, KEDZIORA FRANÇOISE

Pouvoirs :

GUTH PAUL	a donné pouvoir à	BACHELEY CHRISTIAN
BARTHE PATRICK	a donné pouvoir à	CHIVARD MARYVONNE
LE GRIX FRANÇOIS	a donné pouvoir à	LIVIC PIERRE
GOULARD JOEL	a donné pouvoir à	DEWAELE KEVIN
Lietta JEAN	a donné pouvoir à	MARGUERITTE MAURICETTE
ROUSSEL JACQUES	a donné pouvoir à	BENOIT DOMINIQUE
HIE REGIS	a donné pouvoir à	LECOQ MARCEL
GILLETTE DOMINIQUE	a donné pouvoir à	KEDZIORA FRANÇOISE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs :

DUMANOWSKI FRANÇOIS, LUCAS YVES, DENOYER JEAN PIERRE, MAUNOURY HERVE, TROCHERIE VINCENT, VERON JEROME, GUYET JACQUES, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DUFAY FABIEN, ALLAIS CHRISTIAN, LEROYER ROLAND, POUSSARD CLAUDE, PORCHON CHRISTIAN, DIVERT GEORGES, PATARD JOEL, LETOURNEUR RAYMOND, GASNIER JEAN-MARIE, GOUPIL JEAN PIERRE, LIEGARD DANIEL, LE COURTOIS SAMUEL, QUANDIEU DAVID, REAL ROBERT

Mesdames

DECOUVELAERE SYLVIE, GALLON LILIANE, GABRIEL ANNE CAROLINE

M. Pierre LIVIC est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Finances

- Débat d'orientation budgétaire 2014
- Elaboration d'un pacte financier et fiscal - Marché avec le cabinet BDO
- Adoption du budget primitif 2014 du budget annexe des Ordures Ménagères
- Environnement – Déchets – Budget annexe 2014 Déchets Ménagers : reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement sur les résultats du budget général au 31 décembre 2013.
- Environnement – Déchets - Budget annexe 2014 déchets ménagers : transfert de biens.

Personnel

- Adoption du dispositif ticket restaurant – Fixation des modalités

Développement économique

- Acquisition de la parcelle constituant la zone Méthanéa à la ville de Falaise

Affaires culturelles

- Fournitures des supports écrits et numériques de la médiathèque – Autorisation de signer les marchés
- Bilan financier 2013 du festival de musique

Zone Expansia – Acquisition de terrain

Questions diverses

Approbation des comptes-rendus des réunions des Conseils Communautaires du 19 décembre 2013 et 23 janvier 2014.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le retrait et l'ajout de deux questions. *à l'ordre du jour*

FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

Un contexte national extrêmement compliqué associé à une situation locale qui n'est pas en reste. Voilà globalement l'exposé du sujet avec, cependant, des projets communautaires importants.

Dès lors, comment bâtir des budgets dans ces conditions et inévitablement, des questions se posent :

- Comment élaborer sérieusement un budget avec des recettes en baisse ?
- Comment réaliser des investissements sur un territoire qui en a besoin avec des recettes qui ne progressent pas ?
- Comment assurer la pérennité de nos engagements et des dépenses de fonctionnement avec des recettes en baisse ?
- Comment entreprendre et envisager l'avenir de notre territoire avec des recettes en baisse ?

Autant de questions qui, pour l'instant, ne trouvent pas de réponse précises. Nous constatons, au fil des années, une baisse significative des dotations et celle-ci sera amplifiée pour 2014 et 2015. Une réalité que nous découvrons quotidiennement, que nous essayons d'améliorer mais qui impacte fortement les mesures à prendre.

A - LE CONTEXTE NATIONAL

Beaucoup de décisions ont été prises et auront des incidences sur le budget 2014.

A – 1 - La cotisation foncière des entreprises

Tous les redevables de la CFE sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement, dès lors que leur base d'imposition à cette taxe est inférieure à une base minimum fixée par un barème.

La loi de finances pour 2014 instaure un nouveau barème de CFE minimum constitué de 6 tranches de base minimum (au lieu de 3 tranches l'année dernière) correspondant à 6 tranches de chiffres d'affaires.

L'article 76 ouvrait la possibilité aux collectivités de mettre en place un barème spécifique aux redevables titulaires de bénéfices non commerciaux (BNC), aboutissant à les imposer plus fortement à la CFE, les bornes de tranches des chiffres d'affaires étaient divisées par deux pour les entrepreneurs relevant des BNC. Le Conseil Constitutionnel, dans sa décision du 29 décembre 2013, considère qu'un barème deux fois plus élevé pour les contribuables exerçant une activité soumise aux BNC constitue « une rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques ». Les bornes spécifiques aux BNC sont donc supprimées.

Enfin la loi de finances rectificative 2013 complète le dispositif en instaurant un écrêtement de la cotisation pour les plus petits contribuables, et en prolongeant pour 2014 l'exonération des auto-entrepreneurs.

Monsieur Cassiaux expose le nouveau dispositif de la cotisation foncière des entreprises :

A) Le nouveau dispositif

① Le nouveau barème de fixation du montant minimum de CFE passe de trois à six tranches sans distinction des catégories de redevables

Chiffre d'affaires *	Base minimum
CA ≤ 10 000 €	De 210 € à 500 €
10 000 € < CA ≤ 32 600 €	De 210 € à 1 000 €
32 600 € < CA ≤ 100 000 €	De 210 € à 2 100 €
100 000 € < CA ≤ 250 000 €	De 210 € à 3 500 €
250 000 € < CA ≤ 500 000 €	De 210 € à 5 000 €
CA > 500 000 €	De 210 € à 6 500 €

* montant HT réalisé au cours de la période de référence et éventuellement rapporté à 12 mois.

Rappel : l'an dernier, les entreprises étaient réparties en 3 tranches de CA auxquelles correspondaient trois tranches de base :

CA	Barème de base minimum
----	------------------------

CA < 100 000 €	De 206 € à 2 065 €
> 100 000 € ≤ 250 000 €	De 206 € à 4 084 €
> 250 000 €	De 206 € à 6 102 €

② Auto entrepreneurs

21- Exonération en 2014

Le II-C de l'article 76 de la loi de finances pour 2014 prévoit que les auto-entrepreneurs ayant créé leur activité en 2012 et ayant bénéficié de leur première année d'exonération en 2013, demeureront exonérés de CFE au titre de l'année 2014.

De surcroît, l'article 55 de la LFR n pour 2013 prévoit une nouvelle prorogation d'un an de l'exonération de CFE au titre de 2013 pour les auto-entrepreneurs :

- Qui ont été exonérés au titre de 2011 et 2012,
- Qui ont débuté leur activité en 2013.

22- Prise en charge de 50% de l'exonération par l'Etat

Compte tenu de la prolongation de l'exonération des auto-entrepreneurs sur 2014, le manque à gagner pour les collectivités locales a été évalué à 120 M€ par les services de l'Etat. Cette exonération est prise en charge à 50% par l'Etat, soit un manque à gagner de 60 M€ pour les collectivités locales et EPCI.

A la Communauté de Communes du Pays de Falaise, c'est une perte de 9 524 €.

B) Validité des délibérations

La cotisation minimum de CFE est égale au produit de la base minimum par le taux global de CFE : l'établissement de la CFE minimum relève ainsi de deux délibérations prises par l'organe délibérant :

- une délibération déterminant l'assiette,
- une délibération déterminant le taux.

La question de la validité des délibérations portent sur les délibérations déterminant l'assiette. Les délibérations déterminant le taux restent valables tant qu'elles n'ont pas été rapportées.

Pour les établissements qui ont délibéré l'an dernier, ce qui est le cas de la Communauté de communes du Pays de Falaise, la délibération prise continue de s'appliquer en 2014 sous réserve du respect des nouveaux plafonds pour les contribuables des 3 tranches inférieures ou égales à 100 000 €.

Nature (CA)	Montant de la base minimum
>250 000	2 000 €
≥100 000 et <250 000	1 500 €
≥10 000 et <100 000	1 000 €
<10 000	820 €

Concernant la délibération prise, une question a été posée à la Direction Régionale des Finances Publiques. Le nouveau barème de fixation du montant de la base minimum de CFE passe de trois à six tranches, sans distinction de redevables. L'année dernière, par délibération en date du 26/09/2013, le Conseil Communautaire décidait de relever les bases et fixait le montant de la base minimum à 820 € pour les redevables dont le chiffre d'affaires était inférieur à 10 000 €. Cette décision est-elle compatible avec la réforme ?

L'administration a répondu en indiquant que par rapport à la délibération de la Communauté de communes du Pays de Falaise, seule la tranche 1 va être plafonnée (500 au lieu de 820 €) et que l'on peut estimer la perte de produit CFE à 22 664 € pour cette tranche !

A – 2 - Valeurs locatives

Deux informations :

① Revalorisation des valeurs locatives

Le taux de revalorisation proposé pour 2014 est de 0,9%, soit le niveau de l'inflation constatée sur l'année écoulée.

Depuis 2007, les revalorisations ont été prévues chaque année par amendement parlementaire, afin de compenser l'érosion monétaire. Mais, contrairement aux années précédentes, les valeurs locatives sont revalorisées de l'inflation sur l'année écoulée et non pas de l'inflation de l'année à venir.

② Révision des valeurs locatives

Deux révisions sont en cours et concernent les valeurs locatives des locaux professionnels et les valeurs locatives d'habitation.

Depuis l'envoi de la note de synthèse aux élus, la réforme concernant les valeurs locatives des locaux professionnels a été évoluée : elle est reportée en 2016 ; celle des valeurs locatives d'habitation est également reportée à 2018.

A – 3 - La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

a) Rappel

La CVAE est un impôt local créé par l'article 2 de la loi de finances pour 2010. Elle constitue l'une des composantes avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle.

La CVAE est perçue à un taux national de 1,5% sur l'ensemble du territoire. Les redevables de cette cotisation sont toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 152 500 €.

b) Contexte

Les derniers chiffres communiqués font état d'une perte globale de 4,5% sur le produit total de la CVAE. Pour le bloc communal, le produit CVAE total s'élèverait à 4 130,9 M€ en 2014, soit une baisse de 4,5% correspondant à une perte de produit de 194,4 M€ par rapport à 2013. Cette baisse globale ne reflète pas les réductions enregistrées qui peuvent aller jusqu'à 80% pour certaines collectivités.

L'Association des Maires de France (AMF), dans un communiqué de presse du 26 novembre 2013, a demandé la mise en place d'un meilleur suivi de l'évolution de la taxe par les collectivités avec communication des versements effectués par les entreprises en temps réel, et non, comme c'est le cas actuellement un an après les premiers versements, et sans distinction des différents acomptes. En effet, après une hausse de +7,5% en 2013, les collectivités locales sont confrontées à une baisse qu'elles n'ont pu prévoir, faute d'informations suffisantes.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) réfléchit à la possibilité de fournir les premiers montants de CVAE encaissés cette année, dès le mois de juillet, au titre :

- de la régularisation de l'exercice précédent versé en mai,
- du 1^{er} acompte versé en juin.

Pour cette année, la DGFIP a indiqué que des explications détaillées devront être fournies par les DDFIP sur les demandes des collectivités. De même, la DGCL a demandé aux Préfectures de fournir des explications suffisantes aux collectivités concernées.

Pour les variations erratiques du produit de la CVAE, il est indiqué que la variation est due à :

- un effet de rattrapage en 2013, l'augmentation de la taxe étant de 5,8% sur 3 ans, soit une augmentation moyenne de 1,9% par an ;
- des baisses enregistrées sur le secteur banques et assurances allant jusqu'à 20% du produit de la CVAE au niveau national. Ces baisses ne sont pas dues à des effets d'optimisation fiscale mais à la réduction au CA notamment pour les assurances. En effet, la réduction des assurances vie notamment, la fiscalisation attendue de ces activités ont conduit les compagnies d'assurances à augmenter leurs provisions.

Plus précisément, pour la Communauté de communes les montants 2014 seraient les suivants :

c) Montant 2014

Selon les premières informations transmises par la Direction Régionale des Finances, la CVAE 2014 baissera d'environ 6 % pour s'établir à 571 713 €.

A – 4 - Les concours financiers versés par l'état

Concernant la DGF 2014, elle sera connue dans la première quinzaine de mars. Monsieur Cassiaux précise que le bloc communal (communes + EPCI) prend à sa charge 840 M€ (soit 56% de la contribution totale) qui se répartissent entre les communes (588 M€) et les EPCI à fiscalité propre (252 M€).

La loi de finances pour 2014 institue la première baisse historique des dotations aux collectivités locales. Le « pacte de confiance et de responsabilité » introduit une contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, à travers la diminution des dotations que leur verse l'Etat, à hauteur de 1,5 milliard d'euros en 2014 puis 1,5 milliard d'euros supplémentaire en 2015.

Au regard du document (pacte de confiance et de responsabilité), la durée de cette contribution exceptionnelle est de deux années. Toutefois, cette période n'est pas mentionnée dans l'article 132 de la loi de finances ; plus largement, cela ne préjuge pas de la contribution qui sera finalement fixée pour 2015, ni des décisions qui seront prises pour la période ultérieure.

La diminution est imputée sur les crédits de la DGF et se traduira par un prélèvement opéré sur la dotation forfaitaire pour les communes et sur la dotation d'intercommunalité pour les EPCI. Le montant de cette contribution sera inscrit sur les arrêtés de notification de DGF que recevront les collectivités concernées.

Le périmètre exact des recettes réelles de fonctionnement sera défini par décret et seules les recettes réelles de fonctionnement du budget principal sont retenues ; on ne prend donc pas en compte les budgets annexes.

A – 5 - Le fonds de péréquation intercommunal et communal : monte en puissance

L'article 134 de la loi de finances pour 2014 a vocation à ajuster les modalités de répartition des fonds de péréquation horizontale du secteur communal :

- le FPIC

- et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France (FSRIF)

L'objet de ces fonds est de redistribuer une partie des ressources fiscales des communes et intercommunales en prélevant des ressources aux collectivités disposant d'un niveau de ressources supérieures à la moyenne pour abonder le budget des collectivités moins favorisées.

Mise en place par l'article 144 de la loi de finances pour 2012, le FPIC a vocation à monter en charge. Ainsi, conformément aux orientations du pacte de confiance et de responsabilité établi le 16 juillet dernier :

- le montant du FPIC, établi à 360 M€ en 2013, continuera sa progression à hauteur de 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 puis 1 Milliards € en 2016.

Pour notre territoire, cela s'est traduit par :

Montant	Années	Total	Répartition	
			EPCI	Communes membres
	2012	143 377	50 465	92 912
	2013	329 944	181 469,20 €	148 474,80 €

Pour l'instant, les montants de la DGF et du FPRIC ne sont encore connus.

La DGF devrait être communiquée à la mi-mars et le FPRIC vers le mois de mai.

Concernant le FPRIC, Monsieur Macé rappelle que la Communauté de communes a modifié l'année dernière la répartition : désormais elle est de 55 % en faveur de la Communauté de communes et 45 % pour les communes. Il précise qu'il faudra revoter tous les ans à l'unanimité la répartition. Le FPRIC monte actuellement en puissance mais il conviendra de faire attention pour que les montants des communes ne soient pas bloqués.

Par ailleurs, il indique que les textes varient chaque année et qu'il est donc difficile d'avoir une visibilité sûre. Il faudra également prendre en compte le coefficient de mutualisation, ce qui va entraîner des décisions en 2014 et 2015 en ayant à l'esprit que l'effet se ressentira à N+2.

B - LE CONTEXTE NATIONAL

B – 1 - Les éléments financiers

a) Le compte administratif 2013 – résultat provisoire

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	961 507.55	8 598 077.28
Recettes nettes	603 367.64	9 042 899.93
Résultat net	-358 139.91	444 822.65
Résultat reporté	-258 907.87	1 931 091.79
Résultat 31/12/2013	-617 047.78	2 375 914.44

Monsieur Cassiaux précise que ce résultat est provisoire car il faut attendre la validation de la DGFP.

b) Les ratios

	<u>2012</u>		<u>2013</u>	
<u>Dépenses réelles de fonctionnement</u>	<u>7 950 869</u>	=	<u>8 416 706,42</u>	=
Population	26 270		26 692	
<u>Produit des impositions directes</u>	<u>5 289 619</u>	=	<u>5 462 197,28</u>	=
Population	26 270		26 692	
<u>Recettes réelles Fonctionnement</u>	<u>8 663 430</u>	=	<u>9 042 899,93</u>	=
Population	26 270		26 692	
<u>Dépenses équipement brut</u>	<u>135 447</u>	=	<u>420 199,52</u>	=
Population	26 270		26 692	
<u>en cours de la dette au 31/12</u>	<u>2 721 956</u>	=	<u>2 449 498,21</u>	=
Population	26 270		26 692	
<u>Dotation Globale de Fonctionnement</u>	<u>1 841 508</u>	=	<u>1 962 271</u>	=
Population	26 270		26 692	
<u>Dépenses de Personnel</u>	<u>1 841 508</u>	=	<u>2 041 542,53</u>	=
Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 950 869		8 416 706,42	
<u>Dép Réelles Fonct + Remb Annuel dette</u>	<u>8 123 542</u>	=	<u>8 689 164,99</u>	=
Recettes Réelles Fonctionnement	8 663 430		9 042 899,93	
<u>Dépenses Equipement Brut</u>	<u>135 447</u>	=	<u>420 199,52</u>	=
Recettes réelles fonctionnement	8 663 430		9 042 899,93	
<u>En cours de la dette</u>	<u>2 721 956</u>	=	<u>2 449 498,21</u>	=
Recettes Réelles Fonctionnement	8 663 430		9 042 899,93	

c) Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion constituent la tendance des finances locales. C'est-à-dire, en clair, la présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats au travers :

- ✓ de l'épargne de gestion
- ✓ de l'épargne brute (CAF)
- ✓ de l'épargne nette (CAF nette)

① L'épargne de gestion

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante, hors frais financiers.

2010 : 745 143 € - 2011 : 801 252 € - 2012 : 404 154 € - 2013 : 510 468 €

② L'épargne brute

C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent, aussi appelé épargne brute, finance la section d'investissement et doit être supérieure ou égale au remboursement du capital de la dette.

2010 : 552 646 € - 2011 : 780 963 € - 2012 : 603 570 € - 2013 : 619 975 €

③ L'épargne nette

C'est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette constitue l'équilibre annuel et ne doit pas être négative.

2010 : 433 962 € - 2011 : 540 504 € - 2012 : 430 897 € - 2013 : 347 517 €

CONCLUSION

Même si les différents indicateurs restent positifs, ces derniers baissent constamment depuis 2011.

Monsieur Cassiaux précise que depuis 2001 lors du passage en TPU, la Communauté de communes n'a jamais augmenté sa fiscalité.

d) L'encours de la dette

① Situation

Au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette s'élève, pour le budget principal à 2 449 498 €. Cet encours est réparti, principalement, autour de 3 emprunts :

- Construction Centre Aquatique du Pays de Falaise Forméo 1 058 403 €
- Extension du Centre Aquatique + OTPF 863 950 €
- Ecole de musique 527 145 €

② Annuité de la dette

Pour 2014, l'annuité de la dette sera de 376 982 €, soit une diminution de 0,94% par rapport à 2013.

- Intérêts108 083,83 €
- Capital272 458,57 €

e) Récapitulatif provisoire des produits 2014 et des taux

① Produits

Désignation	Produit fiscal		Variation (%)
	2013	2014	
Taxe d'habitation	1 298 842 €		
Taxes foncières sur projets non bâtis	44 785 €		
Cotisation foncière des entreprises CFE	869 703 €		
TASCOM	221 663 ou 221 683 €		
CVAE	611 165 €	571 713 €	
IFER	168 609 €		

Pour l'instant, hormis un produit de CVAE en baisse, aucun chiffre n'a été fourni par l'administration fiscale. Il faudra attendre la deuxième quinzaine de février pour espérer avoir communication des premiers chiffres.

② Taux

En 2013, hors TEOM, les taux votés étaient les suivants :

- taux de **cotisation foncière des entreprises** : 24,08 %
- taux de **taxe d'habitation** : 6,97 %
- taux de **foncier non bâti** : 1,66 %

B – 2 - Les projets 2014

Monsieur Macé expose les projets pour l'année 2014.

Désignation	Coût global HT	Programmation 2014	Observations
① Tourisme <ul style="list-style-type: none"> • Mémorial des Civils • Aménagement locaux OTPF • Manifestations 70^{ème} anniversaire 	438 547 € 588 170 €	438 547 € 500 000 € 53 340 €	Recettes : 362 359 € Recettes : 470 501 € Recettes : 36 365 €
② Equipements <ul style="list-style-type: none"> • Foyers Jeunes Travailleurs • Fonds de concours USSY • Programme Local de l'Habitat (PLH) 		423 000 € 100 000 € 82 500 €	
③ Culture <ul style="list-style-type: none"> • Médiathèque Morteaux-Couliboeuf • Gestion Grands bureaux Soumont-Saint-Quentin 	60 000 €	20 000 €	
④ Centre Aquatique <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation parking • Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 	50 000 € 6 500 €	50 000 € 6 500 €	Indispensable. Stationnement anarchique de plus en plus fréquent.
⑤ Développement Economique <ul style="list-style-type: none"> • Fin construction 4 ateliers • Projet Méthanéa 		658 308 €	
⑥ SCOT		72 378 € TTC	48 496,00 €
⑦ Déchets ménagers (reversement budget annexe) Fonctionnement : Investissement :		275 334 € 89 034 €	Voir détail dans le tableau ci-après.

Monsieur Macé précise certains points :

- ✓ Concernant le FJT : il n'y a pas de recettes inscrites à ce jour mais des aides de l'Etat sont à venir.
- ✓ Concernant les Ateliers Relais : ils sont tous destinés ce qui prouve que le système fonctionne bien et qu'il serait bon d'avoir un ou plusieurs ateliers d'avance.
- ✓ Concernant Méthanéa, Monsieur Heurtin précise que le portage se fera sur 5 ans puis un rachat par l'entité est envisagé à l'issue de ces 5 années. La Communauté de communes et l'association des agriculteurs souhaiteraient un début des travaux en juin mais l'entreprise Méthanéo est un peu plus retissant sur cette date.

Monsieur Huet relève que rien n'est prévu pour la zone Martinia dans les projets 2014. Monsieur Cassiaux répond qu'il existe une phase administrative incompressible. Ainsi, pour la phase de création d'un lotissement, il faudra recruter un cabinet avant d'aboutir à la phase commercialisation. Par conséquent, il serait plus juste de concevoir une commercialisation pour 2015.

Enfin, Monsieur Turban expose les sommes à restituer dans le budget annexe ainsi que les excédents en fonctionnement et en investissement.

ETAT DES BILANS FINANCIERS DU SERVICE DECHETS MENAGERS DE 2004 A 2013

Année	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Bilan financier global (fonctionnement + investissement)	
	Excédentaire	Déficitaire	Excédentaire	Déficitaire	Excédentaire	Déficitaire
2004		-165 898,68 €		0,00 €		-165 898,68 €
2005		-5 679,68 €		0,00 €		-5 679,68 €
2006		-2 912,09 €	9 699,15 €		6 787,06 €	
2007	13 300,35 €		1 897,53 €		15 197,88 €	
2008	81 513,62 €		0,00 €	-2 136,42 €	79 377,20 €	
2009	48 157,00 €		14 632,00 €		62 789,00 €	
2010	131 851,00 €		0,00 €	-6 089,00 €	125 762,00 €	
2011	71 233,00 €		85 191,00 €		156 424,00 €	
2012	55 081,00 €		0,00 €	0,00 €	55 081,00 €	
2013	17 169,00 €		9 932,00 €		27 101,00 €	
Somme 2010 à 2013	275 334,00 €		95 123,00 €	-6 089,00 €		

B – 3 - Hypothèses financières et fiscales

Il y a deux façons d'envisager ces hypothèses qui peuvent s'avérer complémentaires :

- ✓ D'une manière générale qui va demander du temps, nécessité et volonté politique d'élaborer un pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes et ses communes membres et la définition d'un projet de territoire. La réalisation d'un pacte financier et fiscal a reçu un avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Piscine du 13 décembre 2013.
- ✓ D'une manière ponctuelle, deux possibilités existent :

Mettre en œuvre les conclusions de l'étude ADELICE

Améliorer la valeur
locative
(bases brutes)

- **Améliorer la dynamique de la base brute** : création de nouveaux locaux, réévaluation des valeurs locatives du territoire, traitement de la vacance.

Redéfinir les politiques
fiscales du territoire
(bases nettes
imposables)

- **Mettre en place une politique d'abattements communautaires**
- **Moduler la base minimum de CFE**

Utiliser le levier « taux »

Dynamiser les produits
fiscaux

- **Augmenter de manière coordonnée (communes + CC) les taux (TH et CFE) en tenant compte de la capacité contributive des redevables**
- **Mettre en place un taux de TF communautaire**

- **Majorer les montants de Tascom**
- **Instaurer de nouvelles taxes (TH sur les locaux vacants, taxe sur les friches commerciales)**

☞ FPRIC

Poursuivre, en 2014, la répartition votée en 2013, c'est-à-dire une répartition dérogatoire :

- 55% du produit pour la Communauté de Communes du Pays de Falaise
- 45% du produit pour les communes

Conclusion

Plusieurs constats :

- des recettes en baisse notamment la CVAE,
- une révision des valeurs locatives des locaux professionnels et d'habitation mais la 1^{ère} réforme est reportée en 2016 / 2018 !
- une baisse de la DGF,
- une baisse des soldes intermédiaires de gestion notamment l'épargne nette.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014 qui s'est organisé autour :
- des éléments de la loi de finances 2014,
 - de l'analyse des ratios concernant les dépenses et recettes de la collectivité,
 - des principales orientations pour le Budget Primitif 2014.

FINANCES - ELABORATION D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL - MARCHE AVEC LE CABINET BDO

Monsieur Eric MACE, 1^{er} Vice-Président, explique que le contexte économique actuel est très difficile et que plusieurs réformes fiscales (votées ou en cours de préparation) vont entraîner une diminution des marges de manœuvre des communes et de leur EPCI en rigidifiant les recettes de fonctionnement.

Dès lors, l'intercommunalité et ses communes membres seront donc à la recherche de solutions pratiques et doivent réfléchir à une stratégie commune. Le pacte financier et fiscal territorial peut être un outil pertinent pour répondre à ces problématiques. En effet, cet outil vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal, à optimiser les recettes de fonctionnement des collectivités tout en maîtrisant la pression fiscale des contribuables, à construire une prospective financière conjointe tenant compte des projets à la fois de l'intercommunalité mais aussi des communes. C'est la définition d'un projet du territoire.

Sans revenir dans le détail précis du dispositif qui vous a été présenté, le pacte financier et fiscal peut être défini autour de quelques questions centrales :

- Quel niveau de solidarité de l'EPCI vers ses communes membres ?
- Quelle organisation pour le territoire dans le domaine des équipements, des services, etc... ?
- Quel niveau de pression fiscale acceptable pour le territoire en tenant compte notamment du lien entre la fiscalité professionnelle unique et les taxes ménages ?
- Que veut-on faire ensemble ?
- Jusqu'où peut-on investir compte tenu des équilibres financiers territoriaux ?

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'élaboration d'un pacte financier et fiscal
- **DECIDE** de conclure le marché de prestation de cette élaboration avec le cabinet BDO pour un montant de 15 000 € TTC.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – BUDGET ANNEXE 2014 DECHETS MENAGERS - REPRISE DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT SUR LES RESULTATS DU BUDGET GENERAL AU 31 DECEMBRE 2013

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la reprise des montants suivants sur les résultats du Budget Principal au 31 décembre 2013 et transférés au Budget Annexe 2014 déchets ménagers :
 - Excédent de fonctionnement : 275 334 €
 - Excédent d'investissement : 89 034 €

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DES DECHETS MENAGERS

Monsieur Turban indique que la difficulté aujourd'hui est de connaître les taux de TVA qui seront appliqués car ils sont inconnus à ce jour. Par conséquent, la trésorerie a demandé un budget HT. Il précise que la TVA se récupère sur tout ce qui est recyclable et que chaque année, un calcul est effectué sur les produits qui sont transformés dans l'année. Néanmoins, Monsieur Turban pense que le taux de TVA devrait être avantageux.

DÉCHETS MÉNAGERS : BUDGET ANNEXE PREVISIONNEL 2014 HT

FONCTIONNEMENT - Dépenses Fonctionnement		
Article	Désignation	Prévisionnel HT 2014
611	Lot 1 - Collecte ordures ménagères sur les 57 communes (SNN - SITA Suez)	531 956 €
611	Lot 2 - Traitement des OMr (SNN - SITA Suez)	394 257 €
611	Lot 2 - Traitement des encombrants de déchèteries (SNN - SITA Suez)	192 104 €
611	Lot 2 - Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) OMr et encombrants déchèteries (20 €/T en 2014)	198 400 €
611	Lot 3 - Collecte des conteneurs de tri sélectif (Véolia)	136 069 €
611	Lot 4 - Tri et conditionnement des emballages triés (Véolia)	113 427 €
611	Lot 5 - Collecte des inertes et des encombrants déchèteries (SEP)	86 122 €
611	Lot 7 - Transport et tri des cartons déchèteries (Véolia)	32 370 €
611	Lot 9 - Transport et valorisation des déchets verts (SEP)	183 365 €
611	Lot 10 - Collecte et traitement des Déchets Dangereux des Ménages (Madeline)	20 264 €
611	Marché transport et tri du bois déchèteries (SEP)	10 019 €
611	Hygiène (dératisation)	167 €
611	Location bacs Plastic-Omnium (location/maintenance)	47 746 €
611	Collecte, transport et traitement des DASRI (CITE +)	2 182 €
611	Lavage 65 colonnes de tri (Véolia)	3 455 €
611	Pose bandeaux adhésifs sur conteneurs de tri (AIPF) 2 prestations : février et novembre	1 490 €
611	Identification déchet radioactif	1 273 €
611	Manumessure (contrôle de bruit des déchèteries décembre 2013)	2 197 €
611	DEKRA (vérification des installations électriques des déchèteries décembre 2013)	360 €
611	Réalisation d'un relevé topographique du site de Noron-l'Abbaye	2 500 €
	Sous-total 1	1 959 723 €
60611	Eau déchèteries Noron, Mesnil-Villement	167 €
60612	Énergie (électricité)	750 €
60621	Combustible (butagaz déchèteries)	1 250 €
60622	Carburant (benne déchets verts et véhicule de service)	4 000 €
60628	Autres fournitures : 45 600 sacs "déchets verts" 15 200 € + achat de 50 composteurs individuels 2 500 € + composteurs collectifs pieds d'immeuble 1000 L 1 000 €	15 583 €
60631	Fournitures d'entretien (produits d'entretien déchèteries)	208 €
60632	Fournitures de petit équipement (malle Rouletaboule 1 270 € + 660 bandeaux adhésifs colonnes de tri 3 500 € + composteur pédagogique 200 €)	4 583 €
60633	Fournitures de voirie (panneaux déchèteries)	833 €
60636	Vêtements de travail TAMPLEU (chaussures, gants, vêtements de pluie, parka)	1 500 €
6064	Fournitures de bureau	500 €
6135	Location bennes de déchèterie SEP	7 800 €
61521	Entretien terrain déchèteries (poussées des gravats par Verrier 8 000 € + Vautier réparations clôtures déchèteries 1 800 €)	8 167 €
61521	Entretien terrain déchèteries : espaces verts 4 665 €	4 665 €
61522	Entretien bâtiments (réparations bungalows déchèteries 1500 € + vidange fosses étanches bungalows 348 €)	1 542 €

61551	Entretien matériel roulant (benne collecte déchets verts)	3 333 €
61558	Entretien autre bien (maintenance extincteurs SICLI 450 € + réparation 4 bennes déchèterie 7 600 € + réparation 3 conteneurs tri 6 130 € + vidange décanteurs déshuileurs déchèteries 3 600 €)	14 817 €
616	Assurances (déchèteries + benne déchets verts + véhicule ambassadeur)	900 €
617	Etude hydrogéo et réhab Noron SAFEGE 5 433 € + étude Biomasse Redevance Incitative 814 €	6 247 €
6182	Documentation générale et technique (abonnement "Réseau déchets")	650 €
6188	Autres frais divers - Spectacles sur les déchets pour les scolaires 3 représentations à 3 200 € + 1 intervention GRAPE pour 150 €	3 350 €
6218	Association le Relais (gardiens de déchèterie + ripeurs déchets verts)	35 000 €
6231	Annonces et insertion (Appel d'Offres location et maintenance bacs OM d'occasion)	800 €
6236	Catalogues et imprimés : 4 bulletins trimestriels d'information et de prévention des déchets 52 000 dépliant A4 type journal d'information 5 000 € + 13 000 stop pub 1 200 € + affiches 180 €	5 317 €
6241	Transport de biens (colonnes de tri à réparer + bennes déchèteries)	667 €
6251	Voyages et déplacements	600 €
6262	Téléphones	3 500 €
62878	Convention Services Techniques Ville de Falaise (dont nettoyage quais et voiries dans 3 déchèteries 1 250 €)	34 000 €
6287	Remboursement frais divers Budget général (affranchissement courriers)	900 €
6355	Taxe et impôt véhicules (taxe à l'essieu pour benne déchets verts)	300 €
6215	Ambassadeur du tri (88 %)	26 700 €
6215	Salaires (gardiens déchèteries + secrétaire-compta 67 %)	130 372 €
6215	Salair responsable de service (88 %)	48 700 €
6215	Cotisations assurances du personnel	6 750 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000 €
673	Titres annulés	2 000 €
6811	Dotations aux amortissements et provisions (PAV et déchèteries)	28 467 €
022	Dépenses imprévues (maxi 7,5% du total dépenses de fonctionnement, dépenses imprévues déduites)	170 000 €
023	Virement à la section d'investissement	131 336 €
Sous-total 2		711 254 €
Total dépenses fonctionnement		2 670 977 €

FONCTIONNEMENT
Recettes fonctionnement

	Désignation	Prévisionnel HT 2014
6459	Remboursement sur Charges Sociales (remboursement arrêts de travail)	1 000 €
7013	Recettes Eco-Emballages (dont soutiens communication + ambassadeur du tri + SDD 4 000 €)	220 000 €
7013	Recettes OCAD3E pour Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques pour 86 tonnes	7 000 €
7013	Recettes Eco Folio sur imprimés pour 668 tonnes expédiées en 2013	23 460 €
7013	Reprise ARCELOR pour acier	6 900 €
7013	Reprise OI Manufacturing	18 858 €
7013	Reprise journaux magazines (papiers 1.11)	47 975 €
7013	Reprises Véolia PET, PEHD, PCNC (5.02) et GM	47 400 €
7013	Reprises Véolia Aluminium	285 €
7013	Lot 7 - Véolia Recettes reprise cartons déchèteries (PCNC 1.05)	15 955 €
7013	Lot 8 - Recettes reprise ferrailles (GDE)	16 500 €
7013	Recette ECOGRAS pour huiles de friture	100 €
70613	Redevance Spéciale déchets professionnels (dont convention DIRNO bacs aire de repos SOULANGY)	125 000 €
70613	Redevance Spéciale DIRNO	4 342 €
70688	Autres prestations de services (bons de déchèteries)	9 091 €
70688	Autres prestations de services (remboursement mises à dispo bacs collectifs)	668 €
7331	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	1 831 159 €
7473	Subventions CG 14 pour achat de 50 composteurs individuels (20 %)	416 €
7478	Subvention ADEME étude Biomasse Redevance Incitative (70%)	16 090 €
718	Autres produits exceptionnels (remboursement assurances)	2 000 €
777	Quote part des subventions d'investissements transférées au compte de résultat	265 €
7788	Recettes vente composteurs individuels (59 composteurs à 22 €)	1 180 €
002	Report excédents exercices de fonctionnement 2010, 2012 et 2013	275 334 €
	Total recettes fonctionnement	2 670 977 €

INVESTISSEMENT

Dépenses Investissement

	Désignation	Prévisionnel HT 2014
13918	Amortissement subventions (conteneurs de tri sélectif)	265 €
2033	Annonces et insertions (appel d'offres travaux de réhabilitation ISDI de Noron)	800 €
2138	Autres constructions (réhabilitation déchèteries et ISDI + clôture Noron Vautier 3 560 €)	183 333 €
21578	Autres matériels (2 bennes 30 m ³ pour déchèteries 10 500 €)	8 750 €
2158	Autres installations (5 conteneurs de tri pour ajout ou remplacement en cas d'incendie 12 875 € + solde 2013 de 2 ECO DI 4 820 €)	14 746 €
2181	Installations générales - agencements et aménagements divers (réalisation d'un fossé pour décanteur / déshuileur à Noron 6 000 € + réalisation de bâches à eau pour réserves incendie déchèteries 21 000 €)	22 500 €
2184	Mobilier (1 fauteuil de bureau 500 € + stores à lamelles 800 €)	1 104 €
020	Dépenses imprévues (maxi 7,5% du total dépenses d'investissement, dépenses imprévues déduites)	17 340 €
Total dépenses investissement		248 837 €

Recettes Investissement

	Désignation	Prévisionnel HT 2014
021	Virement de la section de fonctionnement	131 336 €
2805	Amortissement concessions et droits similaires (fichier foncier des impôts pour étude Redevance Incitative sur 2 ans)	342 €
28138	Amortissement autres constructions (2 bungalows de déchèteries sur 10 ans)	3 091 €
281578	Autre matériel et outillage de voirie (amortissements PAV, bennes déchèteries, local DMS)	5 520 €
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques (amortissements bennes de déchèteries et PAV + Butagaz + clotures)	14 065 €
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers (installation gaz déchèteries Pertheville-Ners et Soulangy)	919 €
28182	Amortissement matériel de transport (véhicule ambassadeur du tri sur 7 ans)	3 376 €
28183	Matériel de bureau et informatique (amortissement ordinateur)	777 €
28184	Amortissement mobilier (fauteuil + armoire)	377 €
001	Report excédent exercice d'investissement 2013	89 034 €
Total recettes investissement		248 837 €

TOTAL DÉPENSES (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)	2 919 814 €
TOTAL RECETTES (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)	2 919 814 €

Monsieur Turban donne des informations complémentaires sur différents points de la gestion du Service.

Concernant les Ordures Ménagères résiduelles, Monsieur Turban explique que depuis quelques années, les tonnages sont en baisse. Il est ainsi constaté un recul de 3,08 % entre l'année 2012 et l'année 2013. Plus parlant encore, sur les dix dernières années, le recul global est de 13,04 %.

Cette baisse consentie sur l'ensemble du territoire communautaire est toutefois plus marquée sur le secteur de Falaise et Potigny. En effet, historiquement, les tonnages collectés sur ces deux communes ont toujours été supérieurs à ceux du reste du territoire. Ce n'est plus le cas en 2012 et 2013. Il faut toutefois nuancer ce constat car la population cumulée sur ces deux communes baisse alors qu'elle augmente dans les communes rurales sur la même période.

La production annuelle par habitant, pour le territoire communautaire, s'élève à 248,90 kg d'OMr en 2013 (population INSEE 2010 = 26 692 habitants). A titre de comparaison, l'ADEME annonce 288 kg/habitant/an d'OMr au niveau national en 2011.

Concernant la Collecte Sélective, Monsieur Turban relate qu'après une année 2011 qui a connu une très forte progression, les performances de Collecte Sélective se tassent légèrement. Néanmoins, le flux d'emballages (plastiques, métaux et briques) est en régulière progression. La sensibilisation des usagers demeure primordiale.

Par ailleurs, Eco-Emballages a informé la Communauté de communes que les gisements de verre et de papier tendent à s'épuiser. En effet, le verre diminue de plus en plus au profit du plastique et le papier subit les effets de la dématérialisation. Etant donné le poids de ces deux flux, leur variation impacte grandement les performances finales.

La production annuelle par habitant s'élève à 31,30 kg de verre (29 au national) et 34,15 kg (48 au national) de papier-carton-emballages en 2013. L'écart par rapport aux données nationales s'explique par le fait que la Communauté de communes collecte en apport volontaire et non au porte-à-porte. Malgré tout, pour ce dernier mode de collecte, les performances de la Communauté de communes sont correctes.

Concernant les apports en déchèterie, ils constituent le point faible de la Communauté de communes (et du Calvados plus généralement). En effet, ceux-ci ne cessent d'augmenter fortement chaque année. Les tonnages sont notamment très importants en déchets verts, en encombrants et en déchets inertes.

Les tonnages des déchèteries sont beaucoup plus importants que ceux des autres flux (OMr et CS), alors toute la population n'utilise pas ce service.

On parvient à une production annuelle par habitant, pour la Cdc, de 356,78 kg d'apports en déchèterie en 2013, alors que la moyenne nationale est de 225 kg /habitant/an.

Ainsi, tous flux confondus (Ordures Ménagères résiduelles + Collecte Sélective + déchèteries), la production est de 671,13 kg/habitant/an (590 au national).

Concernant le Soutien au Développement Durable d'Eco-Emballages (année 2012), qui soutient financièrement les collectivités dans le tri sélectif, la société a mis en place une bonification supplémentaire pour récompenser certaines pratiques vertueuses. Pour ce faire, 9 cibles ont été mises en place pouvant donner droit à une majoration de 4 ou 8 % de son soutien « Tus » (Tarif unitaire pour le service de Collecte Sélective).

Parmi ces 9 cibles, il y a 3 cibles économiques, 3 cibles sociales et 3 cibles environnementales. La Communauté de communes a atteint toutes les cibles économiques, les coûts de sa Collecte Sélective étant contenus par rapport aux seuils fixés par Eco-Emballages et L'Association des Maires de France.

Elle a également atteint deux cibles sociales grâce à un taux d'accidents de travail nul et la création d'emplois dans le secteur de la Collecte Sélective.

Enfin, elle a atteint une cible environnementale en limitant les émissions de CO2 imputables à sa Collecte Sélective. Les deux autres cibles étant liées à la performance de tri, la Communauté de communes n'a pu les atteindre du fait de son mode de collecte en apport volontaire comme indiqué précédemment.

Néanmoins, l'obtention de ces 6 cibles permette à la Communauté de communes d'obtenir une bonification maximale de 8 %, soit 6 595 € de recettes supplémentaires.

Monsieur Turban indique qu'il faudra certainement revoir les tarifs relatifs aux déchets verts lors de la prochaine mandature car il existe un déséquilibre sur le territoire.

De plus, la forme de compostage préparée par la société SEP va être opérationnelle cette année. Les professionnels pourront alors se diriger vers cette plateforme ce qui fera baisser le tonnage des déchèteries.

Par ailleurs, Monsieur Turban se dit inquiet sur les encombrants. Les gens paient l'écotaxe lors de leurs achats mais rien n'est mis en place pour leur récupération. De ce fait, le ramassage des encombrants est en augmentation.

Néanmoins les recettes étant plus importantes, 2014 connaîtra une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2,17 %.

Enfin, Monsieur Turban précise qu'étant donné qu'il n'existait pas d'antériorité sur ce budget annexe, il était important de présenter ce budget aujourd'hui afin de ne pas retarder le paiement des factures.

Le montant global de la TEOM pour 2014 se porte à 1 831 159 €, soit une diminution du produit fiscal global de 2,17 % par rapport à 2013.

A noter la reprise des montants suivants sur les résultats du Budget Principal au 31 décembre 2013 et transférés au Budget Annexe 2014 déchets ménagers :

- Excédent de fonctionnement : 275 334 €
- Excédent d'investissement : 89 034 €

A noter également le transfert de biens du Budget Principal vers le Budget Annexe 2014 déchets ménagers.

Le Budget Primitif 2014 du service déchets ménagers est présenté en annexe ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTÉ** les Budget Primitif Annexe ORDURES MENAGERES 2014 dont les montants sont les suivants :

- section d'investissement (D/R) 248 837 €
- section de fonctionnement (D/R) 2 670 977 €

➤ **PRÉCISE** que le montant global de la TEOM pour 2014 se porte à 1 831 159 €, soit une diminution du produit fiscal global de 2,17 % par rapport à 2013.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – BUDGET ANNEXE 2014 DECHETS MENAGERS : TRANSFERT DE BIENS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- De transférer les biens suivants du Budget Principal vers le Budget Annexe déchets ménagers :

C	N° inventaire	Immobilisation	Valeur
2	201219	FICHER FONCIER MULTICRITERES	684,00 €
2	ACHTERR001	SCP GAULIER	3 798,15
2	TERAM01	DECHETERIE MESNIL VILLEMENT	2 149,48
2	AMTERR001	PLANTATIONS	862,31 €
2	AMTERR002	CREATION GAZON	2 053,89
2	AMTERR003	PLANTATIONS ARBUSTES	1 879,53
2	AMTERR004	PLANTATIONS DECHETERIE M. VILLEMENT	1 022,20
2	ENGAZONNEMENT	RENOUVIN	2 054,13
2	HAIE PERTHEVILLE	RENOUVIN	613,35 €
2	AGTERR001	CLOTURES	11 307,8
2	AGTERR002	CLOTURES DECHETERIE PERTHEVILLE	10 128,4
2	AGTERR003	CLOTURE DECHETERIE PERTHEVILLE	4 912,30
2	TRAVDECHETTERIE00	SONOTRA	15 564,8
2	137	ESPACES VERTS DECHETTERIES	2 691,00
2	62	PORTAIL DECHETERIE DE NORON	12 058,0
2	AMCONST001	DECHETERIE SOULANGY	82 819,
2	AMCONST002	DECHETERIE MESNIL VT	83 898,
2	AUTCONST006	BUNGALOW DECHETERIE PERTHEVILLE	8 741,
2	BUNGALOW	NORMANDIE PRODUCTION	4 975,
2	AUTCONST001	TRAVAUX 1996	100 109,
2	AUTCONST004	BUNGALOW-SOULANGY ET MESNIL VT	19 042,6
2	AUTCONST005	DECHETERIE MESNIL VILLEMENT	83 556,
2	1000	DALLE BETON NORON/RONCO	2 344,29
2	115	EXTENSION DECHETERIES NORON	114 538.
2	121	CLOTURE DECHETERIE DE SOULANGY	3 283.02
2	129	CLOTURE DECHETERIE DE NORON	1 575,00
2	201217	2 BUNGALOWS ES60 BUREAU+COIN S	24 000,0
2	AMTER001	BUNGALOW DECHETERIE	8 408,17
2	VOIRIE001	BITUME ABORDS DECHETERIE NORON	7 664,37
2	90	PANNEAU SIGNALIQU DECHETERIE	147,56 €
2	MATVOIRIE001	PANNEAUX DECHETERIE	773,75 €
2	MATVOIRIE009	PLASTIC OMNIUM	2 051,14
2	MATVOIRIE010	FELP	805,10 €
2	M03	MATERIEL DECHETERIE	58 211,7
2	M04	4 CONTAINERS ECO BOIS	7 379,32
2	M13	MATERIEL VOIRIE	49 824,
2	M14	MATERIEL VOIRIE	29 012,0
2	1001	2 CONTENEURS ECO-BOIS	4 054,44
2	1002	1 CONTENEUR ECO-BOIS	2 541,50
2	105	1 CAISSON 30 M3 NUMERO 10047205	3 827,20
2	118	5 CONTENEURS POUR DECHETTERIES	22 155,9
2	212	CONTENEUR A HUILE GALVANISE	3 229,20

2	215	1 CONTENEUR 5000*2300*900	3 767,40
2	70	LOCAL DMS DECHETERIE DE NORON	8 241,04
2	75	FOURNITURES DIVERSES VOIRIE	7 216,25
2	CAISSON 001	30M3	9 568,00
2	CONTAINERPLASTIQ	SNN	4 025,74
2	CONTENEURS001	ECO BOIS 2 DE 4M3/ET 1 DE 10 M3	7 248,96
2	MAT026	1 CAISSON 30 M3	7 774,00
2	10	CONTAINERS	32 652,3
2	1004	1 CAISSON 30 M3 CAPOTS COULISSANTS	5 800,60
2	124	2 CONTENEURS ECO BOIS 4m3	4 705,06
2	136	13 CONTENEURS DE TRI SELECTIF	22 365,2
2	141	ACQUISITION 3 CONTENEURS ECO	5 417,88
2	149	ACQUISITION 4 CONTENEURS DE TRI	7 235,80
2	151	ACHAT DE 9 CONTENEURS DE TRI	15 284,8
2	154	6 CONTENEURS ECO BOIS	10 309,5
2	20121	4 CONTENEURS ECO BOIS	6 853,08
2	23	CONTAINERS	59 083,7
2	24	BENNES SONOCOM	33 608,4
2	26	37 CONTAINERS	1 397,29
2	35	4 CAISSONS 29 CONTAINERS	53 440,6
2	43	CONTAINERS 37	25 151,1
2	44	37 CONTAINERS RESTE 36 AU 07/09	45 669,2
2	53	42 CONTENEURS	56 420,1
2	7	CHAUFFAGE GAZ BUNGALOW SOULANGY	1 494,21
2	8	CHAUFFAGE GAZ BUNGALOW PERTHEVILLE	1 494,21
2	83	2 CAISSONS 30 M3	7 654,40
2	84	3 CONTAINERS ECO BOIS	4 272,11
2	9	CONTAINERS ECO BOIS VERRE	2 392,00
2	91	CONTAINERS	3 805,77
2	92	3 CONTAINERS	5 962,06
2	93	CAISSON 10 M3	2 810,60
2	94	CONTAINER ECO	2 805,82
2	99	ECOBOIS 4 M3 ECOBELT 10 M3	5 177,48
2	201223	KANGOO EXPRESS CM884YK	10 344,8
2	MATINF005	MOBILIER BUREAU	4 524,34
2	MATINF006	MATERIEL BUREAU	3 458,10
2	M20	BUREAU	3 187,12
2	1008	ARMOIRE HAUTE STEPHANE	485,10 €
2	135	ORDINATEUR COMPLET E5200 2GOP	937,67 €
2	148	UNITE CENTRALE CELINE HP AX 21	698,76 €
2	216	ORDINATEUR AMBASSADEUR DU TRI	1 188,82
2	131	3 ARMOIRES HAUTE A RIDEAUX 198	1 392,
2	88	2 SIEGES DE BUREAU JUDE1710	491,80 €
2	14	PLATE FORME DECHETTERIE NORON	1 536,86
2	5	CONSIGNES DECHETTERIE	650,00 €
2	6	CONSIGNES DECHETTERIE	650,00 €

PERSONNEL - ADOPTION DU DISPOSITIF TICKET RESTAURANT – FIXATION DES MODALITES

Monsieur Macé indique qu'en application de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 70 et 71, les dépenses afférentes aux prestations d'action sociale sont devenues des dépenses obligatoires. Les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont donc l'obligation d'offrir à leurs agents des prestations d'action sociale.

L'action sociale des collectivités locales au profit de leurs agents vient s'inscrire dans la liste des compétences reconnues par la loi aux collectivités territoriales, dans le cadre du renforcement de leurs compétences de gestion des ressources humaines.

Afin de respecter le principe de libre administration, la loi confie à l'assemblée délibérante le soin de fixer le type d'action ainsi que le montant des prestations que la collectivité ou l'établissement public souhaite engager au titre de l'action sociale.

L'action sociale est un outil de management et de gestion des ressources humaines. Elle contribue également à une amélioration sensible des conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

Conformément à l'article 9 de la loi n°83 634 du 13 juillet 1983, l'attribution des titres restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir.

Le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant les jours de travail.

Après une enquête interne, les agents de la Communauté de Communes sont très intéressés par ce dispositif. De plus, à l'heure où le point d'indice n'est plus revalorisé depuis 3 ans, la mise en place de cette action entraînerait une amélioration du pouvoir d'achat.

Deux simulations ont été réalisées et la commission administration générale et finances s'est prononcée favorablement pour l'attribution d'un ticket restaurant par jour ouvré par agent, d'une valeur faciale de 5 €, avec une participation de 50 % de la Communauté de Communes, soit un budget prévisionnel de 27 600 € maximum.

Les avantages fiscaux sont de deux ordres : le montant perçu par le salarié est exonéré de cotisations sociales, d'impôt sur le revenu, de CSG et de CRDS ; le montant pris en charge par l'employeur est exonéré de charges sociales et de charges fiscales, car la contribution ne dépassera pas le plafond fixé à 1163,80 € par an et par salarié.

A la question de Monsieur Ruau qui demande quel est le nombre d'agents au sein de la Communauté de communes, Madame Sincère répond 65.

Monsieur Livic trouve le principe intéressant d'autant que les salaires n'ont pas été révalorisés depuis plusieurs années dans la fonction publique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de faire bénéficier le personnel de la communauté de communes du Pays de Falaise d'une aide à la restauration par l'attribution de titres restaurant ;
- **FIXE** la valeur faciale du titre restaurant à 5 € et la participation de la communauté de communes à 50 % de la valeur du titre, soit une contribution de 2,50 €.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CONSTITUANT LA ZONE METHANEA A LA VILLE DE FALAISE

Monsieur Mesnil rappelle que la ville de Falaise est propriétaire d'une parcelle de terrain, cadastrée section ZD n°33 p d'une superficie de 40 770 m² située Route de Trun (zone industrielle de Guibray) à Falaise.

Pour implanter une unité de méthanisation, la Communauté de Communes souhaite acquérir une partie de la parcelle, soit 19 189 m². Des travaux de voirie et d'accès à la parcelle ont été réalisés en octobre 2013.

Le conseil est invité à se prononcer sur cette acquisition au prix de 4 € / m².

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

- L'acquisition, par voie amiable, de la parcelle cadastrée ZD 41 et 42 d'une superficie de 19 925 m² au prix global de 79 700 € ;
- De prendre en charge les frais liés à cette acquisition (notaire, géomètre, etc...).

AFFAIRES CULTURELLES - FOURNITURES DES SUPPORTS ECRITS, SONORES ET NUMERIQUES DE LA MEDIATHEQUE – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Monsieur Dubost rappelle qu'il s'agit du 3^{ème} marché de la mandature et fait remarquer la présence à 4 reprises de La Librairie le Conquérant notamment grâce aux critères concernant l'animation. Cette présence est un atout car elle permet une grande réactivité et une présence quotidienne contrairement à des grandes librairies parisiennes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE**

de conclure des marchés à bons de commande suivants, pour une durée de 2 ans :

MARCHÉ RELATIF AUX SUPPORTS ECRITS

Lot	Désignation	Montant mini € HT	Montant maxi € HT	Candidats retenus
1	Livres adultes et adolescents fictions de grande diffusion	4 000	24 000	Librairie Le Conquérant
2	Livres jeunes fictions de grande diffusion	2 000	18 000	Librairie Le Conquérant
3	Bandes dessinées et mangas adultes et jeunes	2 000	15 000	Au Brouillon de Culture
4	Livres adultes et adolescents documentaires spécialisés et nouveautés	4 000	22 000	Librairie Le Conquérant
5	Livres jeunes albums et documentaires nouveautés et spécialisés	4 000	20 000	Au Brouillon de Culture
6	Livres à caractère pédagogique	200	20 000	Au Brouillon de Culture
7	Livres neufs à prix soldés pour adultes	200	6 000	Sirège
8	Livres neufs à prix soldés pour enfants	200	6 000	Diff 3000
	Livres de petits éditeurs pour enfants	200	5 000	Will Colporte

Lot	Désignation	Montant mini € HT	Montant maxi € HT	Candidats retenus
9				
10	Livres audio (textes enregistrés)	500	6 000	Book In Diffusion
11	Livres à caractère régional de Normandie	500	5 000	Librairie le Conquérant
12	Livres en ligne pouvant être empruntés par téléchargement ou lus sur les supports informatiques mis à la disposition du public	200	20 000	Au Brouillon de Culture
	TOTAL	18 000	167 000	

MARCHE RELATIF AUX SUPPORTS AUDIO ET VISUELS

Lots	Désignation	Montant minimum (€ HT)	Montant maximum (€ HT)	Candidats retenus
1	Fonds généraliste de DVD	4 000	30 000	RDM
2	Fonds spécifique de DVD, DVD documentaires, programmes enfants et adultes de lente diffusion	1 000	8 000	ADAV
3	CD fonds général et nouveautés tous genres musicaux.	4 000	16 000	RDM
4	Cédéroms et Dévédéroms	200	4 000	RDM
	TOTAL	9 200	58 000	

AFFAIRES CULTURELLES - BILAN 2013 DU FESTIVAL DE MUSIQUE

Monsieur Dubost fait par aux élus du bilan 2013 du festival de musique et indique que le territoire a la chance de pouvoir proposer des musiciens de renommées nationales ou internationales lors de ce Festival.

Quelques chiffres : 244 inscrits dont 47 adultes, 47 professeurs et 24 animateurs encadrant les activités.

Disciplines proposées et répartition des stagiaires :

Catégorie	Effectifs
Comédie	52
Accordéon	6
Jazz Vocal	7
Jazz & Musiques Improvisées	11
Orchestre B	85
Orchestre C	72
Orgue	3
Piano	8

Concerts organisés et nombre d'entrées :

INTITULES CONCERTS	LIEU	DATES	TOTAL ENTREES
Cartes blanches aux percussions	Forum de Falaise	13-juil	124
Musique de Chambre - Quatuor de Bois	Eglise de Maizières	13-juil	38
Concert de Musique de Chambre - Quatuor de Bois	Eglise de Louvagny	14-juil	28
Tamil Classics	Forum de Falaise	15-juil	148
Musique de Chambre - Quatuor de Bois	Salle des Fêtes de Villers-	15-juil	30

	Canivet		
Concert Jazz - Emmanuel BEX	Forum de Falaise	16-juil	113
Concert de Musique de Chambre - Quatuor de Bois	Eglise de Potigny	16-juil	42
L'histoire du soldat - Igor Stravinsky	Forum de Falaise	17-juil	160
Concert Jazz - Franck TORTILLER	Forum de Falaise	18-juil	167
Concert de Musique de Chambre - Quatuor de Bois	Eglise de Cordey	18-juil	25
Concert Musique de Chambre	Forum de Falaise	19-juil	70
Big Band et ateliers Jazz	Salle des Fêtes de Vignats	19-juil	70
Concert Musique Klezmer & ensemble de flûtes	Eglise de Pertheville-Ners	19-juil	34
Concert en sonate pour les solistes du stage	Eglise de Soulangy	19-juil	26
Orchestre de Chambre - Henri-Jacques BEGUIN	Eglise de Morteaux Couliboef	20-juil	55
Ensemble d'accordéons - Henry LEMARCHAND	Salle des Fêtes de Fourches	20-juil	40
Concert en sonate par les solistes du stage	Eglise de Fontaine-le-Pin	20-juil	35
Ensemble d'accordéons - Henry LEMARCHAND	Parc de St Pierre du Bû	20-juil	70
Orchestre de Chambre - Henri-Jacques BEGUIN	Eglise de Champcerie	20-juil	60
Comédie Musicale	Forum de Falaise	20-juil	261
Orchestre d'Harmonie	Gymnase de la Crosse	20-juil	386
Comédie Musicale	Forum de Falaise	21-juil	228
Ensemble d'accordéons - Henry LEMARCHAND	Salle des Loisirs de Jort	21-juil	30
Orchestre Symphonique	Gymnase de la Crosse	21-juil	266
Orchestre Symphonique	Gymnase de la Crosse	21-juil	258
TOTAUX - 25 spectacles			2 764

Bilan financier 2013 : voir tableau ci-après.

Le Conseil communautaire, prend acte du bilan de la 10^{ème} édition du Festival de Musique en Pays de Falaise.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE EXPANSIA – ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur Mesnil informe que la Communauté de communes s'est portée candidate auprès de la SAFER pour une parcelle située en prolongement de la Zone Expansia, cadastrée section ZI n°12 pour une superficie de 2ha 53a 00 ca.

Par courrier du 10 février 2014, la SAFER indique que la candidature de la collectivité a été retenue au premier rang d'attribution moyennant le prix de 59 173 € (frais SAFER inclus). La réponse doit être rendue avant le 24 février prochain.

Monsieur Mesnil indique que cette parcelle ne sera sans doute pas constructible du fait des fouilles archéologiques. De ce fait, elle pourrait être destinée à la production agricole. Par ailleurs, la société Point Vert s'est montrée intéressée pour une partie de ce terrain (éventuellement pour un passage afin que les clients repartent par la Zone Expansia et ne ressortent pas sur la route de Saint Pierre sur Dives).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE**

- L'acquisition, par voie amiable, de la parcelle cadastrée section ZI n°12 d'une superficie de 2 ha 53 a 00 ca sise sur la commune de Falaise (14) au prix de 59 173 € ;
- de prendre en charge les frais liés à cette acquisition ;

➤ **AUTORISE**

- Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents utiles relatifs à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Prochaine réunion du Conseil communautaire : jeudi 20 mars 2014 : Vote du CA + BP

L'ordre du jour étant terminé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

Le Président de séance,
Le 1^{er} Vice-président,

Eric MACE



